

Lisez avec soin l'étude que nous commençons aujourd'hui,

1924		MARS	SOLEIL	
			Lev.	Com.
S	29	De la férie.	5 30	6 12
D	30	IV du CAREME.	5 28	6 13
L	31	De la férie.	5 26	6 14
		AVRIL		
M	1	De la férie	5 24	6 15
M	2	S. François de Paule, conf.	5 22	6 17
J	3	De la férie.	5 20	6 18
V	4	S. Isidore, év. conf. et doct.	5 18	6 20

d'hui, sous le titre :  
L'oeuvre des Caisses  
Populaires.

Entente entre les gouvernements fédéral et provincial pour augmenter la production céréales.

Formation d'un conseil provincial de semences

Après des pourparlers entre l'hon. M. Motherwell, ministre de l'Agriculture à Ottawa, l'hon. M. Caron, ministre de Québec, MM. Clarke, céréaliste du Dominion, Jules Simard, représentant du gouvernement fédéral à Québec, L.-Ph. Roy, céréaliste provincial, et R. Summerby, chef de l'agronomie du Collège McDonald, à Ste-Anne-de-Bellevue, ces messieurs en sont venus à la conclusion qu'il était opportun et même nécessaire de former ce conseil, qui est composé de M. Simard, comme président, M. Summerby, vice-président et M. Roy, secrétaire.

Ces messieurs devront se réunir assez souvent et pourront s'adjoindre d'autres experts au fur et à mesure que les circonstances l'exigeront. On s'attend à des résultats importants, tant au point de vue du rendement que de la qualité des produits agricoles, qui sont la base de la richesse de la province.

Ce conseil constitue pour les deux gouvernements et les cultivateurs un corps suggestif destiné à promouvoir une production plus active et la vente de bonnes semences. Il y a une organisation similaire dans la province d'Alberta, qui y rend d'immenses services aux fermiers de cette et notre province est actuellement bien préparée pour ce travail.

Le conseil provincial entreprendra une campagne de propagande, avec l'approbation des deux gouvernements, en vue de faire connaître la valeur de nos semences, laquelle réside dans leur rusticité reconnue, mouvement qui tente à s'accroître de plus en plus dans l'achat des semences provenant des régions du nord.

A Québec la production du trèfle rouge et des pommes de terre, qui a une réputation enviable, demande encore à être développée d'une manière toute spéciale; il en est de même des céréales, pour lesquelles ce conseil aura charge de la sélection, de l'enregistrement et la distribution des variétés recommandables, ainsi que l'organisation de centres de production des semences, et de débouchés. C'est une tâche assez ardue que vont entreprendre ces messieurs, mais nous estimons que leurs efforts et leur travail seront récompensés par un plein succès. Voici d'ailleurs le programme qu'ils ont tracé.

1.—Etudier les variétés (de grains) au point de vue de leur adaptation aux différentes régions de la province, et recommander les grains qui doivent être choisis pour l'enregistrement d'après les règles de l'Association Canadienne des producteurs de semences.

2.—Etudier la question de l'amélioration des grains de la province.

3.—Tracer les grandes lignes d'un programme de production et de dissémination des bons grains.

4.—Favoriser la coopération et la meilleure entente entre tous les agriculteurs de la province.

5.—Agir comme corps consultatif au sujet de la production et de l'enregistrement des grains.

## L'oeuvre des Caisses Populaires Le vrai Crédit Agricole

"Le Bulletin de la Ferme" a toujours suivi avec intérêt l'organisation du crédit populaire dans la province de Québec. C'est pourquoi il ouvre aujourd'hui une chronique sur ce crédit, tel qu'il fonctionne dans notre province.

Autrefois l'agriculture procurait aux travailleurs des champs sinon la richesse, du moins une honnête aisance. Mais de nos jours la condition du cultivateur est devenue plus difficile. Ce n'était pas assez de voir ses produits dépréciés sur les marchés, il voyait de plus l'argent fuir les campagnes pour aller féconder les entreprises industrielles et commerciales.

Et, pourtant, l'agriculture, comme toute autre activité humaine, a besoin de capitaux pour prospérer. De là est née la question du crédit agricole.

On a soutenu longtemps que le cultivateur qui emprunte se ruine, et qu'il doit cultiver avec ses seuls capitaux.

Assurément il est préférable de se suffire sans recourir aux emprunts, mais il est bien certain que l'emprunt prudent et intelligemment employé est utile, et parfois indispensable à l'agriculture.

Combien de cultivateurs qui, conformément à cette doctrine et à qui l'emprunt répugne, se privent d'avantages précieux. Ils vendent en pleines baisses du bétail maigre, faute de pouvoir le nourrir un mois de plus. Pour quelques sous d'intérêt, ils perdent un joli capital.

Mais, combien plus nombreux encore sont les cultivateurs pauvres, réduits à recourir à des expédients ruineux, pour se procurer ce dont ils ont besoin tout simplement pour vivre en attendant des jours meilleurs; et la dure nécessité leur fait accepter tout moyen de se tirer momentanément d'embarras.

On s'imagine parfois que l'usure n'existe pas dans nos campagnes. Assurément elle ne se montre pas partout sous la forme cynique d'un Shylock, ou encore comme on la trouve en certains districts, et plus particulièrement dans les districts de colonisation; mais elle n'en est pas moins répandue dans une grande partie de notre province, et les confidences nombreuses et convaincantes faites aux organisateurs des Caisses Populaires depuis dix ans, démontrent la nécessité de porter secours aux cultivateurs et aux colons.

On ne se doute pas, si on ne l'a constaté de ses yeux, combien l'appoint de quelques piastres prêtées au moment opportun, à l'instant où s'offre une bonne opération, peut être utile et profitable à un petit cultivateur, à l'agriculteur besogneux.

Tandis que le crédit sera une occasion de ruine pour l'imprévoyant, qui l'emploie pour vivre avec plus de prodigalité, le même crédit accordé à l'homme sérieux et prudent lui sera un moyen puissant de progrès.

Et pour avoir ce crédit "intelligent" qui sait accepter et refuser étudions le fonctionnement d'une Caisse Populaire.

Ce sera le sujet par lequel débutera la semaine prochaine notre nouveau collaborateur, qui est bien au courant des choses de l'épargne populaire, et qui, de plus, sait par cœur les affaires de La Caisse Populaire Desjardins dans la Province.

(A suivre)

Ce que les autres en disent: "Tant que nous enverrons notre argent à l'étranger pour y faire des achats de marchandises que l'on devrait fabriquer chez-nous, il y aura toujours des Canadiens qui suivront la piste de cet argent, avec l'espoir d'en faire revenir au moins une partie dans leurs poches," dit le *Farmer's Advocate*.

Notre confrère a raison, mais nous estimons que l'un des grands moyens de garder notre argent et nos gens au pays, c'est de prêter le premier à la caisse populaire et d'induire les seconds à emprunter à cette caisse pour le développement des industries rurales offrant la sécurité voulue.

6.—Agir comme corps consultatif pour déterminer la politique à suivre dans l'encouragement à la production et à l'usage du bon grain avec l'approbation de l'association canadienne des producteurs de semences, du Député-Ministre de Québec et le Commissaire de la division fédérale des semences.

Le nouveau conseil provincial de semences se réunira sous peu et nous tiendrons nos lecteurs au courant des progrès de cette nouvelle division de l'agriculture.

### Tribune libre

#### Teigne du chou et de l'oignon

Comté de Champlain,  
25 mars 1924.

M. le directeur,

Je ne puis taire ma reconnaissance plus longtemps en faveur de M. Fortin, agronome de Champlain (Sud), de M. Maheux, l'entomologiste provincial et de M. Gagnon, expert en entomologie. Voici les faits:

Au printemps de 1923 la "teigne du chou", et celle de l'oignon se sont développées d'une manière extraordinaire dans notre région: à un tel point que mon champ d'un millier de choux et que ma récolte d'oignons étaient menacés d'être anéantis.

Je me suis adressé immédiatement à notre agronome M. Fortin, qui, avec le concours de M. Maheux, par son expert M. Gagnon, ont traité mon champ de choux par trois applications de bichlorure de mercure. Je dois déclarer, que, sauf quelques-uns chez qui la maladie était trop avancée, ma récolte a été sauvée. Et j'ai été presque le seul à avoir une très belle récolte de choux dans la région.

Et c'est sans doute parce qu'elle a été traitée à temps. Quant à ma récolte d'oignons, le traitement a été un peu moins efficace, parce que le remède, d'après ces experts, consiste surtout en un traitement préventif. Et il était un peu tard pour l'appliquer.

Si j'écris ces quelques lignes, c'est, en premier lieu, pour exprimer ma reconnaissance au service du Ministère de l'Agriculture, et en second lieu pour en faire bénéficier mes concitoyens qui pourraient se trouver dans le même cas.

Et l'on dira ensuite que les agronomes et les experts en agriculture ne valent rien.

Vous remerciant, M. le Directeur, de votre bonne hospitalité.

Un reconnaissant du Comté  
de Champlain.

## Grains

Entailler l'érailler les arbres urgent, si l'on veut

En septembre péens—sans conséquence. Il y a des marchés étrangers

Plusieurs rap reçus trop tard, se nal, dont le forma

### A nos fid

10 La faveur à agrandir le form prochaine;

20 D'autres: Ainsi, nous seron leurre photographi semaine;

30 Nous pro lecteurs de la po leur abonnement nous transmettre ment, attendu qu que chèque prése il ne nous reste, o ce qui est bien p qu'il nous est imp s'il vous plait, un nement.

### PANIER AU

#### Avis im

Il arrive souvent qu tinées au "Panier au vent trop tard—telle que nous-puissions pages ordinaires du paration, parfois d fins de se rendre e: aux lecteurs du BU tration consent des pour répondre à ce nière heure, jusqu'à page de la couv jusqu'ici réservée ceurs. En retour, l gage à donner quan aux annonceurs qui ment cette page.

Donc, la semaine PANIER AUX LET' couverture.

Port d'habits mi mars.—Question. " d'un avis affiché à r

"A partir du 31e ne sera pas permis militaire ou tout ar l'uniforme militair sions où les circonstées."

Les circonstances tion concernent les aux parades militair ajoute cependant:

"Les personnes q militaire dans des celles décrites ci-d poursuivies en vertu section 437A du cod et sur conviction so d'une amende n'ex dollars, ou d'un em